

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 17 octobre 2014

Délibération n° 95-2014

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité un droit d'accès des personnels de l'UBS aux activités physiques et sportives du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives de l'établissement.

La participation est fixée, pour une année universitaire, à 30€ pour les personnels dont l'indice est inférieur à 466, et à 50€ pour les autres personnels.

Membres en exercice : 25 membres

Votes : 18

Pour :	18
Contre :	0
Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.



Visa du Président

Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 28 OCT. 2014

Document mis en ligne le : 28 OCT. 2014